Numéro 113 – Avril 2021

La Gazette de Marcq

Premières neiges à Marcq

Les P'tites News de Marcq

Envie d'être informé en temps réel de la date d'un concert, d'une manifestation associative, d'une alerte météo, de la date des encombrants, etc... ? Inscrivez-vous librement à notre Newsletter et recevez par mail toutes les informations de votre village en un clic !
Pour s'inscrire, connectez-vous sur le site internet (www.marcq-en-yvelines.fr) et inscrivez l'adresse mail sur laquelle vous souhaitez recevoir les informations. À tout moment, vous pourrez vous désinscrire si la formule ne vous séduit pas !

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES - juin 2021

Les élections départementales et régionales auront lieu en juin 2021, selon le calendrier suivant
(sauf si un nouveau report est décidé en cas d'évolution négative de la situation sanitaire)

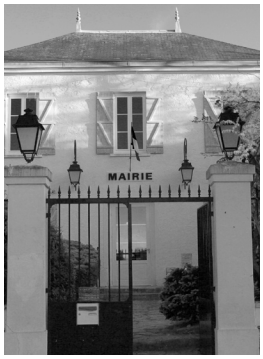

- 13 juin Élections au Conseil Départemental des Yvelines et au Conseil Régional d'Ile-de-France 1er tour

- 20 juin Élections au Conseil Départemental des Yvelines et au Conseil Régional d'Ile-de-France 2ème tour

Une simplification des procédures de vote par procuration devrait être mise en place.
Pour Marcq, le bureau de vote pour les deux élections se tiendra à la salle Michel Cacheux.

Dernière minute (info en date du 13 avril 2021) :
Le Premier Ministre Jean Castex devrait proposer au parlement un décalage d'une semaine pour les deux élections, soit les 20 et 27 juin 2021.

La Gazette de Marcq - Bulletin Municipal n° 113 - Avril 2021

Directeur de publication : Pierre SOUIN
Comité de rédaction : Pierre SOUIN, Valérie SPROCANI, Gilles BREMOND, Philippe SERENA, Franck LEGRAND, Rosine BRIFAUT, Damien BISCHOFF, Jean ZINDEL

La Gazette de Marcq

BULLETIN MUNICIPAL - NUMÉRO 113 - Avril 2021

SOMMAIRE

Les élections départementales et régionales 2

LA LETTRE DU MAIRE 4

VIE DU VILLAGE

Le nouveau conseil municipal 7
Présentation du personnel communal 8
Consultations juridiques 9
Les petits bricolages Marcquois 10
Cours d'informatique 11
Les déchets verts 12
L'arpent noyé 13
Traitements phytosanitaires 14
Tout sur le jardinage 16
Le retour des chenilles processionaires 18
Le Tibet du 10 mars 2021 19
Une Marcquoise, une histoire ... 20

VIE DE L'ÉCOLE

Demos 22

VIE DES ASSOCIATIONS

Le Comité des Fêtes de Marcq 28
L'âge d'Or 29
Méloman à Marcq 30
À la découverte de l'Éthologie canine 31
Le REIKI 32
Une artiste "Daniella" 33

VIE CULTURELLE

La Barbacane 34

INFORMATIONS DIVERSES

Le centre de loisirs 36
Infos transports 38

ÇA S'EST PASSÉ À MARCQ ! 40

("Qui est qui ?" ... au nouveau conseil municipal)

Après une longue période d'arrêt, la Gazette de Marcq est de retour, dans une époque pleine d'incertitude...

Après une longue période d'arrêt, la Gazette de Marcq est de retour, dans une époque pleine d'incertitude... La crise sanitaire générée par la Covid-19 n'en finit pas de perturber le fonctionnement des états, des collectivités, des entreprises ainsi que la vie des citoyens, quels que soient leur nationalité et l'endroit où ils vivent.

En France, ces perturbations sont parfois amplifiées par une communication «flottante» et des décisions surprenantes, voire contradictoires. Je ne doute pas que la gestion de la crise soit complexe et que la tâche du Président de la République et des membres du gouvernement soit lourde de responsabilités et d'engagements, mais quand même, que de couleuvres on a voulu nous faire avaler, que ce soit dans la gestion des équipements et de leur approvisionnement (masques, gel hydro-alcoolique et autres), dans le fonctionnement du service public de santé qui reste en mode "survie" grâce au dévouement sans faille des personnels, (mais combien de temps vont-ils pouvoir tenir ?) ou dans la calamiteuse gestion de la vaccination...

Un centre de vaccination sur le territoire de notre Communauté de Communes de Coeur d'Yvelines

Sur ce dernier point, il y a bien loin du discours officiel qui nous assure que tout est maintenant en place pour que les Français qui le souhaitent soient vaccinés en 2021 (voire avant la fin août) et la réalité du terrain telle que nous la vivons : nous devions avoir un centre de vaccination sur le territoire de notre Communauté de Communes de Coeur d'Yvelines, situé aux Mesnuls, les services de l'État (Agence Régionale de Santé) avaient validé le dispositif, des médecins et des infirmières étaient disponibles et ... patatras, pas de doses de vaccin disponibles !!!

La solidarité entre communauté de communes a joué, aussi celle du Pays Houdanais nous a proposé de vacciner nos administrés de plus de 75 ans dans son centre de vaccination situé à Houdan, avec une répartition qui prenait en compte la population des 31 communes de Coeur d'Yvelines, et nous avions donc la possibilité de faire vacciner deux personnes de Marcq par semaine : cela a pu fonctionner pendant deux semaines, et de nouveau la machine s'est enrayée, le centre de vaccination de Houdan s'étant trouvé pris en défaut, suite à une rupture de l'approvisionnement en doses de vaccins... Puis une proposition éphémère du conseil départemental a permis de vacciner quelques Marcquois (vaccibus)...

Le centre des Mesnuls a finalement pu ouvrir, mais la réservation imposée par Doctolib était quasiment impossible à réaliser, quand nous avons appris que certains élus avaient réussi à court-circuiter ce mode de réservation : enfin, après quelques incertitudes, la Communauté de Communes a repris la main sur l'organisation et on nous a assuré que nous allions pouvoir reprendre les vaccinations à partir de demandes transmises à Coeur d'Yvelines par les communes à compter du 29 mars.

Mais que d'errements et de désordres : il reste donc beaucoup à faire pour mieux gérer la crise et pour savoir et oser dire la vérité aux Français...

La nouvelle équipe municipale

À Marcq, la mise en place de la nouvelle équipe municipale et par là même le fonctionnement communal ont été perturbés par le confinement du printemps et le report d'un certain nombre d'échéances essentielles (vote du budget, mise en place des commissions, installation des instances intercommunales - syndicats et communauté de communes, ...).

Toutefois, ceci n'a pas empêché la réalisation de plusieurs chantiers et actions au niveau de la commune en 2020 :

- réfection complète de la surface de roulement de la route qui mène à Andelu, dans sa partie hors-agglomération, grâce à l'aide exceptionnelle du département pour la réfection des barreaux de jonction entre deux routes départementales
- installation de caméras de vidéo-protection sur plusieurs bâtiments et sites communaux, mise en place de portails "électro-commandés" à l'école et à la mairie, ces deux opérations étant subventionnées par un fonds de concours de la Communauté de Communes
- suite au déplacement de la chaudière de la salle Michel Cacheux au niveau du rez-de-chaussée dans le local de l'ancien vestiaire, début des travaux de réalisation d'un nouveau vestiaire dans l'ancien local "douche"
- réparation de la conduite d'eau pluviale provenant de la partie arrière de la salle Michel Cacheux
- petits travaux de voirie (sente des Jardins, rue du Bouscat)
- poursuite du programme de remplacement des éclairages "néon" par des éclairages "leds" (cuisine de l'école, cuisine de la salle communale, centre de loisirs, étage de la mairie)

Pour 2021, les chantiers en cours ou en préparation

Pour 2021, un certain nombre de chantiers ont commencé ou sont en préparation :

- poursuite de l'équipement vidéo-protection avec la mise en place de caméras d'entrées et de sorties de commune sur la RD 119 (Grande Rue) côté Beynes et côté Thoiry, qui complète l'équipement déjà réalisé sur certaines communes voisines
- réfection de toitures sur des bâtiments communaux (local associatif, chalet du stade Marie Leblan, mairie-école (pour la partie en ardoises), ces travaux étant subventionnés par un fonds de concours de la Communauté de Communes
- accès au sous-sol de la salle Michel Cacheux
- remplacement du plancher de scène à la salle Michel Cacheux
- remplacement progressif des ampoules d'éclairage public par des leds (chantier qui sera conduit sur l'année 2021)
- travaux de voirie divers (réparation de conduites rue de la Plaine et carrefour de Montfort, reprises de marquages...)
- équipement sportif couvert (l'appel d'offres précédent ayant été infructueux)
- travaux de petites réparations sur la couverture de l'église Saint-Rémi
- remplacement des volets à la mairie
- pose d'un panneau d'information à affichage lumineux (place de la mairie)
- un contrat d'entretien des éclairages de grande hauteur va être signé avec une nouvelle entreprise pour les réparations sur les éclairages des équipements sportifs et de quelques voies, et un contrat d'entretien avec une autre pour le suivi et l'entretien de l'éclairage public "standard".

L'année 2021 sera aussi une année de préparation de dossiers

- un dossier de contrat rural sera élaboré, en partenariat avec le département des Yvelines et la région Île-de-France, dont un volet important sera la réfection partielle de la charpente et une reprise complète de la couverture de l'église Saint-Rémi. Les travaux afférents à ce type de contrat sont en général conduits sur trois à quatre ans.
- un dossier spécifique pour la remise en état du lavoir communal sera élaboré en partenariat avec le département des Yvelines, pour des travaux sur 2022 et 2023.
- une révision du PLU pourrait être réalisée en 2021, afin de répondre à des demandes des services de l'État et de mettre en conformité des points de règlement pouvant occasionner des litiges.

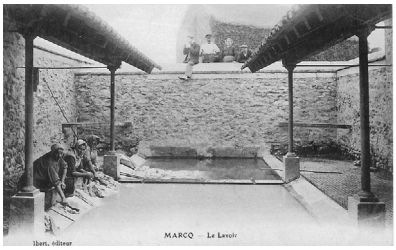

Des nouveaux services seront proposés aux Marcquois

Toujours au cours de l'année 2021, un certain nombre de services à la population vont être mis en place : "petits bricolages", conseil juridique, conseil en jardinage, vous trouverez dans cette Gazette de Marcq les informations qui s'y rapportent.

Concernant la fibre optique, Marcq est malheureusement loin des 93 % d'administrés raccordables qui nous avaient été annoncés. Nous cherchons à organiser une réunion pour mettre autour de la table Orange (propriétaire du réseau et donc des fourreaux dans lesquels la fibre doit passer), Yvelines Fibre (opérateur qui doit poser la fibre) et le Département (financeur) afin de faire avancer la situation qui sur plusieurs secteurs du village est pour l'instant bloquée : en cause le mauvais état du réseau et des fourreaux (qui sont parfois même absents), la pose des boîtiers de raccordement en nombre manifestement insuffisant et les passages en façade réalisés de manière déplorable qui provoquent le refus des riverains d'autoriser la poursuite des raccordements... Et la commune n'est pas mieux lotie que les administrés, puisque l'école et la mairie ne peuvent pour l'instant pas être raccordées !

Autre problème récurrent : l'alimentation électrique d'une partie du Bas-Marcq (rue de Montfort, rue des Châtaigniers, allée des Pommiers, sente Roger)... Si les micro-coupures semblent avoir diminué suite à l'installation d'un transformateur de plus forte puissance à l'été dernier, le secteur connaît encore régulièrement des incidents avec des coupures longues et pour l'instant la cause ne semble toujours pas identifiée... Ici encore, nous attendons un rendez-vous avec l'interlocuteur collectivités d'Énedis et des représentants d'autres communes du secteur impactées (Auteuil-le-Roi, Saulx-Marchais, Vicq).

Enfin, pour terminer cette "lettre du maire", je souhaite décerner un bonnet d'âne aux malotrus qui cueillent les fleurs plantées dans le talus de la rue de l'église, en dépit des panneaux posés demandant de respecter ces plantations destinées au plaisir des yeux de tous.
Bonne lecture !

Pierre Souin, maire de Marcq

1 - Gilles Brémond, paysagiste
2 - Frances Sfeir, professeure d'anglais
3 - Pierre Souin, directeur d'école retraité, Maire
4 - Magali Méjean-Giron, contrôleur des finances publiques, 3ème adjointe
5 - Raphaëlle Lino, gestionnaire-conseil CAF
6 - Philippe Séréna, informaticien
7 - Valérie Sprocani, avocate
8 - Frédéric Juhas, manager commercial, 1er adjoint
9 - Damien Bischoff, surveillant pénitentiaire
10 - Olivier Saint-Léger, chef de projet logiciels
11 - Gilles Rolland, chauffeur-grutier
12 - Marine Venot, infirmière libérale
13 - Rosine Brifaut, professeure des écoles
14 - Laurent Ruel, géomètre du cadastre, 2ème adjoint
15 - Franck Legrand, agriculteur

Le conseil municipal élu en mars 2020

DELEGUES AUPRES DES SYNDICATS ET EPCI 2020-2026			
Désignations	**Intitulés**	**Délégués titulaires**	**Délégués suppléants**
CCCY	Communauté de Communes Cœur d'Yvelines	Pierre SOUIN	Frédéric JUHAS
SIART	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Thoiry	Frédéric JUHAS Gilles BRÉMOND Franck LEGRAND	Laurent RUEL Gilles ROLLAND
SIEED / SIDOMPE	Syndicat Intercommunal pour l'Evacuation et l'Elimination des Déchets & Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Ordures Ménagères et la Production d'Energie	Damien BISCHOFF	Laurent RUEL
SIRYAE	Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction d'Eau	Franck LEGRAND	Laurent RUEL
SEY	Syndicat d'Energie des Yvelines	Olivier SAINT-LÉGER	Frédéric JUHAS
SITERR	Syndicat Intercommunal de Transport et d'Equipement de la Région de Rambouillet	Pierre SOUIN Gilles ROLLAND	Valérie SPROCANI Laurent RUEL
S.I.L.Y.	Syndicat Interrégional du Lycée de la Queue-lez-Yvelines	Pierre SOUIN	Magali MEJEAN-GIRON
SIVU de la Barbacane	Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Barbacane	Pierre SOUIN Frédéric JUHAS	Valérie SPROCANI Marine VENOT
SIVU E.M.I.T	Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Ecole Maternelle Intercommunale à Thoiry	Rosine BRIFAUT Pierre SOUIN	Magali MEJEAN-GIRON Marine VENOT
SIVU C.I.T.	Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Crèche Intercommunale à Thoiry	Magali MEJEAN-GIRON Raphaëlle LINO Marine VENOT	Rosine BRIFAUT Damien BISCHOFF
Correspondant défense		Damien BISCHOFF	
Conseil d'école E.M.I.T	Ecole Maternelle Intercommunale de Thoiry	Rosine BRIFAUT Marine VENOT	Magali MEJEAN-GIRON Valérie SPROCANI
Conseil d'école de Marcq	Ecole Elémentaire de Marcq	Magali MEJEAN-GIRON Valérie SPROCANI	Raphaëlle LINO Damien BISCHOFF
ADMR	Aide à Domicile en Milieu Rural	Raphaëlle LINO Philippe SÉRÉNA	
AGEDI	Agence de Gestion et de Développement Informatique	Laurent RUEL	Olivier SAINT-LÉGER

Commissions municipales	
TRAVAUX & BÂTIMENTS COMMUNAUX Voirie / Assainissement / Entretien village Traitement déchets / Entretien bâtiments	Frédéric JUHAS / Laurent RUEL / Gilles BRÉMOND / Franck LEGRAND
URBANISME - ENVIRONNEMENT PLU - Ruralité	Frédéric JUHAS / Laurent RUEL / Olivier SAINT-LÉGER / Gilles BRÉMOND / Franck LEGRAND
BUDGET - FINANCES	Frédéric JUHAS / Laurent RUEL / Magali MEJEAN-GIRON / Philippe SÉRÉNA / Damien BISCHOFF Frances SFEIR
APPEL D'OFFRES le maire + 3	Président : Pierre SOUIN Titulaires : Frédéric JUHAS / Magali MEJEAN-GIRON / Olivier SAINT-LÉGER Suppléants : Philippe Séréna / Marine VENOT / Franck LEGRAND
ACTION SOCIALE	Magali MEJEAN-GIRON / Rosine BRIFAUT / Raphaëlle LINO / Philippe SÉRÉNA / Frances SFEIR / Marine VENOT
AFFAIRES SCOLAIRES	Magali MEJEAN-GIRON / Rosine BRIFAUT / Marine VENOT
TRANSPORT - SÉCURITÉ	Damien BISCHOFF / Gilles ROLLAND / Valérie SPROCANI
COMMUNICATION / ANIMATION Gazette / site internet / panneaux d'affichage panneau électronique / Fêtes / Vie associative	Frédéric JUHAS / Laurent RUEL / Valérie SPROCANI / Philippe SÉRÉNA / Olivier SAINT-LÉGER / Jean ZINDEL (membre non élu)
CCAS (élus & administrés)	Président : Pierre SOUIN élus : Magali MEJEAN-GIRON / Raphaëlle LINO / Philippe SÉRÉNA / Frances SFEIR administrés : Murielle DASSONVILLE / Eloïse HERVE / Claude LABOUISE / Françoise LEFEBVRE

Présentation du personnel de la commune

Plusieurs changements sont intervenus au sein du personnel communal, sur lequel notre village sait pouvoir toujours compter.

Aux services administratifs,

Madame Géraldine CALLAND fêtera bientôt ses 11 ans à la Mairie de Marcq, où elle occupe avec cœur et professionnalisme le poste de secrétaire de mairie.

Madame Dolorès JUHAS a rejoint la mairie le 1er septembre 2020, en qualité d'ajointe administrative. Elle occupait auparavant le poste d'agent technique au service périscolaire, extra-scolaire et à la cantine de l'école de Goupillières pendant 5 ans, puis de l'école de Marcq d'avril 2019 à août 2020.

À l'animation,

Monsieur Antony REBOUSSIN ayant entrepris une reconversion professionnelle,
Madame Carole MARTINEZ occupe le poste de coordinatrice du service périscolaire, extra-scolaire et de cantine de l'école depuis le 1er septembre 2020. Elle nous vient de l'école d'Autouillet où elle occupait les mêmes fonctions. Nous lui souhaitons la bienvenue à Marcq.

Madame Margareta DEVENEY, que beaucoup d'entre vous connaissent mieux sous le nom de Mona, est agent technique au service périscolaire, extra-scolaire et de cantine. Elle accompagne les écoliers de Marcq avec bienveillance depuis 2004.

Madame Anne-Valérie BRUNET est agent technique au service périscolaire, extra-scolaire et de cantine depuis le 1er septembre 2020. Elle était auparavant auxiliaire de vie scolaire à l'école de Marcq.

Aux services techniques,

Monsieur Didier DIAS est agent technique à la Mairie de Marcq depuis 2012. Il est chargé de l'entretien des bâtiments communaux, de la voirie et des espaces verts.

Consultations juridiques à Marcq

La commune de Marcq met en place des consultations juridiques gratuites auprès d'un avocat, à un rythme bimestriel, le samedi matin, toutes les demi-heures entre 9h et 12h, à la Mairie.

La consultation, d'une durée de 30 minutes, a pour objectif l'information et l'orientation des administrés.
Elle aura lieu dans le respect des règles relatives au secret professionnel, à la confidentialité s'imposant aux avocats et dans le respect des gestes barrières.

Après un bref exposé de la problématique, l'avocat vous conseillera sur les démarches utiles à l'introduction d'une action en justice, à la défense de vos intérêts devant une juridiction et à la résolution amiable des litiges.

L'avocat en charge de la consultation n'a pas vocation à intervenir dans la procédure ou le litige qui vous concerne.
Il sera toutefois en mesure de vous orienter vers l'un de ses confrères compétent dans le domaine souhaité.

Les premières dates de consultations juridiques sont les suivantes :

Le samedi	22	mai	2021
Le samedi	3	juillet	2021
Le samedi	11	septembre	2021

Vous êtes invités à prendre attache avec la Mairie au 01 34 87 41 64 pour réserver un créneau à l'une de ces dates.
Les prises de rendez-vous seront possibles jusqu'au mercredi midi précédant la consultation.

Service de « Petits bricolages » à Marcq

Le Conseil Municipal met en place un nouveau service à la personne pour les Marcquois aux revenus modestes.

Chaque Marcquois bénéficiaire peut faire appel à la Mairie pour une assistance à de menus travaux de bricolage.

Un Conseiller Municipal se rendra à votre domicile et effectuera ces travaux dans la mesure où ils ne nécessitent pas plus de 2 ou 3 heures de main d'œuvre et que votre demande correspond aux compétences de l'intervenant municipal.

Ce service est entièrement gratuit, l'outillage utilisé sera celui de la Commune. Le bénéficiaire aura juste à fournir le matériel nécessaire à la réparation.

Quelques exemples de demande : réparer ou changer un robinet, une serrure, petites interventions sur des véhicules (changer une batterie, des essuie-glaces, …), petites prestations informatiques (Installation d'une imprimante, programme, wifi, etc.), monter / démonter un meuble, etc.

N'hésitez pas à utiliser ce nouveau service !
Nous espérons qu'il vous donnera entière satisfaction.

Extrait du réglement "petits bricolages"

Article 1: Les bénéficiaires

Les personnes éligibles à ce service doivent répondre à l'ensemble des conditions ci-dessous :

a) À la date d'intervention du service, le bénéficiaire doit avoir sa résidence principale à Marcq

b) Le revenu Fiscal de Référence (RFR) du foyer ne doit pas excéder les seuils suivants :

Nombre de parts	1	1,5	2	2,5	3	3,5	4
Personne seule	15000€	20000€	25000€	30000€	35000€	40000€	45000€
Couples mariés, pacsés ou concubins			29000€	33000€	38000€	43000€	48000€

Prise en main de l'informatique à Marcq

Dès l'automne 2021, le conseil municipal proposera des ateliers d'informatique au Marquois désireux d'étendre leurs connaissances dans ce domaine.

En cette période ou le télétravail et l'éloignement de nos proches est malheureusement une triste réalité, il est de plus en plus nécessaire de maîtriser un tant soit peu les technologies qui peuvent nous faciliter l'accès aux informations et la communication avec nos proches.

Les thématiques abordées seront diverses et variées tout en étant au niveau des Marcquois, qu'ils soient débutants ou plus confirmés.
Avant la fin de l'été, nous établirons la liste des différentes thématiques proposées ainsi que les modalités d'inscription à ces sessions qui se veulent pratiques, ludiques et dans la bonne humeur.

Les ateliers regrouperont les Marcquois en fonction des sujets qu'ils souhaitent aborder.

Quelques exemples de thématiques (liste non exhaustive) : Envoyer/Recevoir des mails - Classer, Imprimer, Sauvegarder ses données – Naviguer sur Internet – Vidéo à distance avec ses proches - Pratique d'Excel, PowerPoint, Word, …Bref

Nous espérons que vous serez nombreux à y participer et que ce nouveau service vous donnera entière satisfaction.

Indépendamment du service "petits bricolages" proposé dans cette gazette, n'oubliez pas que vous pouvez toujours faire appel directement à vos élus si vous avez besoin d'un petit coup de main.

En fonction de leurs disponibilités, ils essaieront toujours de vous dépanner dans la mesure du possible.

Déchets verts/ Encombrants

Sur l'année 2021, comme à l'accoutumé vous aurez l'occasion de profiter du passage des encombrants.

Un appel d'offre est en cours pour un nouveau partenariat avec le SIEED, une deuxième date sera définie pour le second semestre et nous ne manquerons pas de vous en tenir informé, notamment par le tableau d'affichage numérique sur la place de la mairie.

Petit rappel: N'oubliez pas de nettoyer votre trottoir après le passage du camion.

Quelques règles concernant le ramassage des encombrants:

Les gravats, pneus, batteries, peintures, solvants, produits phytosanitaires, tubes « néon », ampoules,… ne sont pas ramassés lors de ces collectes (il convient de les apporter vous-mêmes à la déchetterie).
En cas de doute sur la prise en charge ou non d'un type de produit, contactez la mairie pour avoir des précisions.
Il est souhaitable de ne pas sortir les encombrants trois jours à l'avance. Les sortir la veille (ou l'avant-veille si le volume est important) suffit largement.

Après le ramassage, chaque riverain est responsable de rentrer chez lui ce qui n'a pas été pris et de nettoyer le trottoir et la chaussée des éventuelles salissures.

Autre date utile pour l'entretien de vos espaces verts:

le Lundi 29 Mars 2021
Il s'agit là de la reprise du ramassage des déchets verts.

Pour ceux qui le souhaitent, des composteurs sont disponibles au siège du SIEED.
Pour les non-initiés, le compostage est un processus de transformation des déchets organiques en présence d'eau et d'oxygène par le biais de micro-organismes. Il peut être réalisé en tas ou en composteur.

Le produit obtenu (compost) est un amendement très utile pour le jardinage.

Composteur :

15 euros le bac de 600 litres: 80 cm sur 80 cm sur 95 cm de hauteur
10 euros le bac de 400 litres : 70 cm sur 70 cm sur 83 cm de hauteur

Projection sur 2022:

la mise en place des bacs à déchets végétaux devrait avoir lieu à compter de 2022. Cette mesure a pour but de soulager les rippeurs dans leur travail quotidien.

Les déchetteries ont pour objectif de :

Permettre à la population d'évacuer ses déchets dans de bonnes conditions pour l'environnement,
Supprimer la formation de dépôts sauvages, économiser les matières premières, favoriser le recyclage et la valorisation des déchets.
Elles sont accessibles sans affectation de résidence, les modalités d'octroi du badge d'accès
sont disponibles sur le site du Sieed.

MÉRÉ :
Vendredi, Samedi et Lundi : 10h à 12h30 et 13h30 à 17h - Dimanche : 9h à 13h
Route de la Bardelle / Chemin rural 11 (derrière la route de la Gare de Montfort en direction
de Vicq, Thoiry)
GARANCIÈRES :
Vendredi, Samedi et Mardi : 10h à 12h30 et 13h30 à 17h - Dimanche : 9h à 13h
29bis Rue de la gare - A côté du supermarché / siège du SIEED également

Conteneurs à verre pour les bouteilles et bocaux en verre :
Une colonne à verre est à votre disposition sur le parking du terrain de football

FERMETURE AUX PARTICULIERS DU SITE DE L'ARPENT NOYÉ POUR LE DÉPOT DE DÉCHETS VERTS

La DRIEE (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France) a été alertée sur la présence d'une «décharge sauvage» à Marcq .

Il s'agit en fait du lieudit «l'Arpent Noyé» où la commune et les Marcquois avaient pour habitude de déposer des déchets verts... Ces déchets étaient brûlés à intervalles réguliers, et nous avions imaginé de déplacer les cendres issues des brûlages sur le site de l'ancienne décharge à ciel ouvert de Marcq, derrière l'ancien court de tennis situé à l'extrémité de la rue du Sablon. Malheureusement, des individus indélicats (quelques Marcquois sans doute, mais aussi des extérieurs) ont déposé également au fil du temps d'autres déchets : gravats, pneus, plastiques, entre autres, ce qui a conduit un couple de Marcquois à contacter une association «de défense de l'environnement» et a provoqué la mise en alerte de la DRIEE. Nous avons donc renoncé à l'épandage des cendres à Marcq... Un tri manuel des déchets «industriels» a été effectué et ils ont été évacués sur la déchèterie du SIEED, les cendres issues du brûlage des déchets verts étant elles transportées sur le site SEPUR à Thiverval-Grignon.

Pour autant, pour se conformer aux prescriptions de la DRIEE, nous sommes dans l'obligation d'interdire à tous les particuliers le dépôt de déchets verts à l'Arpent Noyé. Il faut souhaiter que le SIEED modifie le règlement, les jours et horaires d'ouverture de ses déchèteries, afin de mieux satisfaire les besoins des administrés, des collectivités et des entreprises.

ÉLAGAGE DES HAIES ET ARBRES EN BORDURE DE VOIES COMMUNALES ET DE LA GRANDE RUE

Nous avons été alertés par les entreprises de transport collectif ou par les entreprises de services (collecte des déchets, balayeuse...) sur les dégradations occasionnées à leurs véhicules par certains végétaux situés dans des propriétés. Les haies et arbres situés chez des particuliers débordant au-dessus de la Grande Rue et des voiries communales doivent donc être élagués et taillés.

Nous avons demandé à une entreprise spécialisée d'établir des devis «par propriété» sur la commune, et ces devis seront proposés à chaque propriétaire concerné. Le fait de confier ce travail à une seule entreprise sur une période donnée permet de réduire le coût de l'opération. En cas d'absence de réponse, voire de refus, la commune règlera la facture, mais un titre de recette sera émis par le biais de la perception pour recouvrer le montant de la facture auprès du propriétaire des arbres ou haies concernés, comme la loi le prévoit désormais.

TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRES EN AGRICULTURE

ZONES, DISTANCES DE SECURITE, TRAITEMENTS

La réglementation en Île-de-France

1 - Zones d'habitation occupées

Ce sont tous les bâtiments habités ou locaux affectés à l'habitation (maisons, appartements, logements étudiants, résidences universitaires, gites ruraux, meublés de tourisme, centres de vacances,...) dès lors qu'ils sont régulièrement occupés ainsi que les parties non bâties à usage d'agrément contigües à ces bâtiments ou locaux.

À partir d'où ? Cas général : à partir de la limite de la partie à usage d'agrément contigüe à l'habitation.

Mais il y a des cas particuliers en Île-de-France :

Si le bâtiment habité est construit sur une parcelle supérieure à 1500 m2, la distance ne s'applique pas car toute la propriété n'est pas régulièrement fréquentée.

En cas d'occupation irrégulière ou discontinue d'un bâtiment, les traitements peuvent être effectués sans application des distances de sécurité, dès lors que le bâtiment n'est pas occupé le jour du traitement.

2 - Lieux accueillant des personnes sensibles

- les cours de récréation et espaces habituellement fréquentés par les élèves dans l'enceinte **des établissements scolaires**
- les espaces habituellement fréquentés par les enfants dans l'enceinte **des crèches, des haltes-garderies et des centres de loisirs**
- les aires de jeux destinées aux enfants dans **les parcs, jardins et espaces verts** ouverts au public
- les **centres hospitaliers et hôpitaux**, les établissements de santé publics ou privés
- les **maisons de santé**, maisons de réadaptation fonctionnelle
- les établissements qui accueillent ou hébergent des **personnes âgées**
- les établissements qui accueillent des personnes adultes handicapées ou des personnes atteintes de **pathologies graves**.

À partir d'où ? à partir de la limite de l'enceinte du lieu. Aux abords de ces lieux, les distances de sécurité définies ne peuvent être réduites.

Dernière minute !!!

Suite à l'action d'associations de défense de l'environnement, le Conseil d'État a retoqué le 19 mars 2021 la méthode d'élaboration des chartes locales et notamment les dispositions permettant de réduire les distances ou d'y déroger... La première ligne du tableau sur les distances de sécurité n'est donc plus d'actualité.

3 - Les distances de sécurité

	Produits les plus dangereux	Arboriculture	Viticulture, arbres et arbustes, forêt, petits fruits, cultures ornementales > 50cm de haut, bananiers, houblon	Cultures «basses» (dont légumes et toutes les grandes cultures)
Aux abords des zones d'habitation : être en possession de la charte départementale (format numérique possible) ET utiliser un matériel anti-dérive reconnu **	20m	5m	Réduction dérive > 90% --> 3 m de 66% à 90% -> 5 m	3m
Aux abords des zones d'habitation : SANS les deux conditions ci-dessus	20m	10m	10m	5m
Aux abords des lieux accueillant des personnes sensibles	20m	10m	10m	5m

https://agriculture.gouv.fr/distances-de-securite-pour-les-traitements-phytopharmaceutiques-proximite-des-habitations
https://agriculture.gouv.fr/materiel-permettant-la-limite-de-la-derive-de-pulverisation-des-produits- phytopharmaceutiques

4 -Les traitements

Ne sont pas concernés par la distance de sécurité :

- les produits de bio contrôle,
- les produits utilisables en agriculture biologique,
- les produits composés d'une substance de base ne nécessitant pas une AMM - autorisation de mise sur le marché (produits tels que le purin d'ortie)

Liste : http://substances.itab.asso.fr/fiches-substances-de-base

- les traitements nécessaires à la destruction et à la prévention de la propagation des organismes nuisibles réglementés (chardons, etc...),
- les semis de semences traitées,
- l'incorporation de granulés dans le sol : recouvrement immédiat des granulés par la terre dès son application (anti-limaces par exemple)

ATTENTION !

L'AMM - autorisation de mise sur le marché - du produit prévaut sur la réglementation nationale :

L'AMM peut prévoir d'appliquer les distances de sécurité par rapport aux résidents et aux personnes présentes (chemins, pistes cyclables,...)

Ces distances seront souvent supérieures à la réglementation nationale, sans possibilité de réduction. Les produits de biocontrôle peuvent comporter une distance de sécurité riverains dans leur AMM.

Cet article est un résumé de la plaquette éditée par la Chambre d'Agriculture de la Région Ile-de-France que vous pouvez trouver sur internet avec le lien suivant.

https://idf.chambre-agriculture.fr/produire-innover/espace-pedagogique/les-chartes-dengagement/

Vous trouverez également la Charte d'engagement Yvelines que doivent respecter les agriculteurs de notre département (extrait ci-dessous) :
Les mesures introduites par la loi EGAlim et précisées par l'article D. 253-46-1-2 du CRPM et l'arrêté du 27 décembre 2019 viennent compléter le socle réglementaire français pour l'utilisation de produits phytopharmaceutiques en agriculture, dont l'objectif était déjà de répondre aux enjeux majeurs de santé publique et de préservation de l'environnement.
Ainsi, les agriculteurs :
- Utilisent uniquement des produits phytopharmaceutiques qui ont une autorisation de mise sur le marché
- Respectent des prescriptions particulières relatives aux lieux dits «sensibles» (établissements scolaires, médico-sociaux, parcs publics…) accueillant des personnes vulnérables, tels que définis à l'article L. 253-7-1 du code rural
- Prennent en compte les données météorologiques locales avant toute décision d'intervention, notamment la force du vent et l'intensité des précipitations qui font l'objet d'une règlementation particulière
- Respectent les zones non traitées figurant dans la décision d'autorisation de mise sur le marché d'un produit commercial ou sur son étiquetage pour leur utilisation au voisinage des points d'eau (a minima 5 m)
- Font contrôler les pulvérisateurs de l'exploitation au minimum tous les 5 ans jusqu'en 2020, 3 ans par la suite
- Ont un Certiphyto qui atteste une connaissance minimum sur les risques liés aux produits phytopharmaceutiques en termes de santé et d'environnement et s'assurent que l'ensemble des applicateurs de produits sur l'exploitation le détiennent également.

Ateliers "Jardinage" à Marcq

Le Conseil Municipal va proposer au Marquois des ateliers de jardinage trimestriels dont le programme sera en adéquation avec les saisons

Ces ateliers, ouverts à tous, seront proposés quelques semaines avant le début de chaque saison afin que vous puissiez vous préparer et vous organiser à la réalisation des différents travaux de jardinage.

Quelques exemples de sujets prévus lors de ces ateliers :

- Multiplications des végétaux,
- Taille des arbres et des massifs,
- Quoi planter en fonction des saisons,
- Entretien des végétaux pendant chaque saison,
- …

La mairie vous fournira, avant la fin de l'été, le programme du 1er atelier et toutes les modalités d'inscription à ces ateliers qui se veulent pratiques, ludiques et dans la bonne humeur.

Nous espérons que vous serez nombreux à y participer et que ce nouveau service vous donnera entière satisfaction.

Gilles le Jardinier

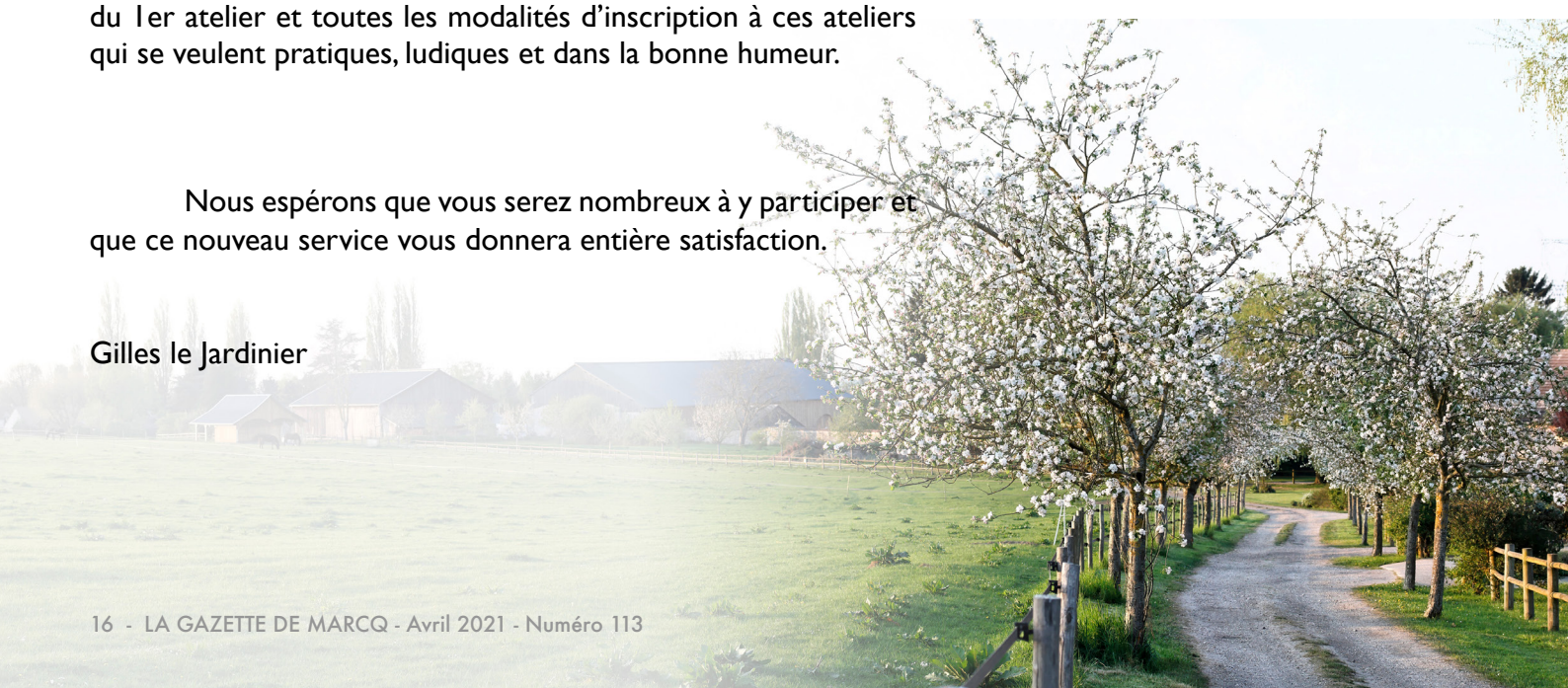

Les conseils de Gilles le jardinier

Cette période hivernale est un bienfait dans le cycle naturel de la plante, le gel fait partie des remparts naturels dans la lutte contre les ravageurs et limite leur propagation.

N'oublions pas pour démarrer la nouvelle saison de :

- Réaliser ou finir la taille des rosiers si cela n'a pas été fait dernier délai 1ere quinzaine de mars
- Réaliser les greffes au démarrage de la sève
- Réaliser ou finir la taille des fruitiers

Tous à vos sécateurs mes ami(e)s

Entretenir ses arbustes pendant l'hiver

C'est donc pendant cette période hivernale que nos arbustes sont au repos, la sève ne circule quasiment plus, c'est pourquoi les tailles de formation et d'entretien sont souvent effectuées à cette époque de l'année mais attention cependant, vous remarquerez qu'actuellement de fortes gelées sont présentes toutes les nuits et parfois jusque tard dans la journée, dans ce cas précis, inutile de tailler vos arbustes, vous risqueriez de les blesser.

Les travaux à éviter pendant les grands froids

L'arrosage est à proscrire après une replantation de votre arbuste, il vaut mieux attendre quelques jours que le froid diminue avant de lui verser un arrosoir d'eau, vous risqueriez de geler les racines.
De plus, si vous souhaitez planter un arbre fruitier nous attendrons la 1ère semaine de mars pour le faire. Généralement vendu en racines nues, nous risquerions de voir les racines geler.
Le greffage en couronne, et en règle générale toutes les sortes de greffage, doivent être momentanément suspendues pendant les grands froids.

Travaux nécessaires pendant les grands froids

- Le paillage jusqu'au collet des arbustes afin de protéger le système racinaire du froid
- Protéger avec des bâches antigel les jeunes arbustes d'origine méditerranéenne (l'olivier)
- Mettre à l'abri dans une véranda ou dans un local avec de la lumière tous les arbustes en pot (lauriers fleurs, hibiscus, etc.…). De ce fait il faudra malgré tout surveiller que les plantes bénéficient d'un minimum d'eau

ATTENTION CHENILLES PROCESSIONNAIRES SIGNALÉES À MARCQ

Suite à l'apparition de chenilles processionnaires sur la commune de Marcq, un arrêté municipal a été pris pour le traitement et l'éradication de ces chenilles.

Ces animaux peuvent en effet rapidement proliférer sur la propriété et sur les propriétés voisines, non seulement sur les résineux, mais également sur les chênes, les noyers et les charmes... Les poils de ces chenilles sont extrêmement urticants, pouvant générer des allergies violentes chez l'homme et les animaux domestiques.

L'arrêté municipal pris à Marcq impose au propriétaire de prendre toutes les mesures pour éradiquer et détruire les chenilles, et qu'à défaut, un procès-verbal sera dressé et transmis au Procureur de la République pouvant occasionner une amende de première classe.

Par Christian Ferrer, CC BY-SA 4.0, https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=41022457

Par DC - Travail personnel, CC BY-SA 3.0, https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=31325631

L'exemple de la ville de Lyon

Pour limiter la présence des chenilles processionnaires, la Direction des Espaces verts de la Ville de Lyon expérimente la mise en place de 51 nichoirs.

Destinés aux mésanges qui sont les prédateurs naturels des chenilles, ces nichoirs ont été élaborés spécialement pour certaines espèces de mésanges : les mésanges bleues, les mésanges huppées et les mésanges charbonnières.

Ces oiseaux peuvent en effet consommer jusqu'à 500 chenilles par jour en période hivernale, lorsqu'elles nourrissent les oisillons et peuvent ainsi faire diminuer de près de 50% (selon une étude de l'INRA) la présence nuisible des chenilles processionnaires.

www.lyon.fr/node/453298

Commémoration du soulèvement populaire tibétain du 10 mars 1959

Le 10 mars, chaque année, les Tibétains commémorent le soulèvement populaire qui eut lieu à Lhassa le 10 mars 1959.

Cette année encore, le 10 mars 2021, plus de 1500 personnes se sont rassemblées au Trocadéro à Paris pour cette commémoration ; essentiellement des Tibétains réfugiés en France, mais également des élus français, des sympathisants de la cause tibétaine et même un ancien diplomate vietnamien.

C'est au cours des années 1949/1950 que les troupes de l'armée chinoise envahirent le territoire tibétain. Le Tibet lança un appel à la communauté internationale qui resta sans réponse. Seule face à la Chine, une petite délégation tibétaine fut contrainte de signer, en 1951, à Pékin, l'infâme « Accord en 17 Points » dans lequel le Tibet faisait abandon de sa souveraineté. Un accord inique, qui sera dénoncé plus tard par le 14ème Dalaï-Lama.

Les Tibétains du nord-est et de l'est du Tibet, qui assistèrent les premiers à l'intrusion de l'Armée populaire de «libération», fuirent devant la répression chinoise croissante et durent gagner les zones rurales. C'est là qu'une résistance armée s'organisa, laquelle se propagea bientôt dans tout le Tibet. Les provinces de l'Amdo et du Kham furent la scène d'un cycle résistance-répression qui contraignit des milliers de Tibétains à fuir vers le Tibet central et vers Lhassa, relativement plus sûrs. Mais l'arrogance avec laquelle la Chine traitait le gouvernement tibétain, les destructions de monastères et le massacre de lamas et de moines provoquèrent une défiance ouverte à l'égard de la Chine.

Le 10 mars 1959, ce sont des dizaines de milliers d'hommes et de femmes qui descendent dans les rues de Lhassa pour réclamer l'indépendance du Tibet. Ce mouvement de protestation fut réprimé dans un bain de sang. Près de 87 000 Tibétains furent massacrés dans le seul Tibet central. Il fallut un peu plus de trois jours à l'Armée Populaire de Libération pour venir à bout du soulèvement, mais elle ne réussit pas à étouffer le mouvement de résistance qui se répandait dans tout le Tibet.

Le soulèvement du 10 mars et sa brutale répression eurent pour conséquence la fuite vers l'Inde du Dalaï-Lama, des membres de son gouvernement et d'environ 80 000 Tibétains. Le gouvernement tibétain en exil, depuis son siège de Dharamsala, petite ville située au nord de l'Inde dans les contreforts de l'Himalaya, a développé, sous la conduite du Dalaï-Lama, une résistance non violente à l'occupation chinoise, résistance qui a donné naissance à un Mouvement pour la liberté du peuple tibétain étendu aujourd'hui à l'échelle mondiale. Aussi chaque année, où qu'ils soient, les Tibétains commémorent le 10 mars, pour qu'eux-mêmes se souviennent, et pour rappeler au monde que les Tibétains qui sont morts pour la cause de la liberté ne sont pas morts en vain, que leur mort est un sacrifice juste et noble, consenti pour que puisse renaître un Tibet libre et indépendant.

Comme près d'une centaine de communes en France, Marcq parraine un village tibétain (Drikung) et s'est engagée à faire connaître le combat des Tibétains pour retrouver leur indépendance et les exactions chinoises malheureusement toujours d'actualité.
J'étais donc présent au Trocadéro avec deux habitantes de villages voisins pour marquer notre soutien au peuple tibétain.

Une Marcquoise, une histoire...

Denise PHILIPPE-GIRAUX

Denise a le regard malicieux et l'accueil chaleureux. A peine arrivé chez elle, l'on devine que l'échange va être riche et animé. Denise est de celles qui ont fait l'histoire de notre beau village et elle nous livre un témoignage gai et touchant de ses 86 printemps passés à Marcq.

Elle est née le 17 décembre 1934, à Marcq, dans la salle à manger de la maison familiale « parce qu'il n'y avait pas d'eau à l'étage » nous explique-t-elle.

Son père, belge, est arrivé en France en 1930.
Avec ses deux frères, partis de rien, ils démarrent une activité de maraîchage. Ils seront les précurseurs de la culture de l'endive à Marcq, ce dont Denise n'est pas peu fière. Après quelques années, les deux frères rentrent en Belgique. Son père et sa mère conservent leur ferme, où ils élèvent poules, vaches, cochons, et continuent de cultiver épinards, poireaux et endives. "Ils avaient le sens du travail" nous dit-elle avec un brin de nostalgie dans la voix.
A l'époque, Marcq comptait une dizaine d'agriculteurs, contre un seul aujourd'hui.
Il y avait même un tonnelier, se souvient Denise lorsque nous évoquons ensemble les métiers d'autrefois.

Elle nous raconte, comme si c'était hier, comment elle allait, après la classe, nourrir les cochons et traire les vaches. Le jeudi, jour où les enfants n'avaient pas école, ils aidaient aux récoltes.
A l'âge de 14 ans, son certificat d'étude en poche, ses parents l'inscrivent à l'école ménagère, à Versailles. Mais rapidement, sa main d'œuvre manque et elle reviendra vite travailler sur l'exploitation familiale. Régulièrement, elle se rend aux Halles de Versailles pour vendre les légumes de la ferme.
Elle travaillait dur, mais toujours dans la bonne humeur. L'œil rieur, elle évoque le bal du dimanche soir… "On se devait quand-même d'être en forme le lundi pour retourner travailler !", plaisante-t-elle.

Le père de Denise en plein semis. A la fin de la journée, il aimait dire être allé jusqu'à Mantes, tant il avait parcouru de kilomètres !

Quand nous évoquons la guerre, Denise nous raconte qu'un jour, l'institutrice explique aux enfants que les allemands sont sur le point d'arriver et qu'il faut absolument partir, vite. Ses parents emmènent autant de voisins que possible dans la camionnette et quittent le village de Marcq. Ils iront jusqu'à Romorantin et reviendront 10 jours plus tard.

Denise aura trois enfants qu'elle élèvera au rythme du travail à la ferme et qui l'y aideront, comme elle l'a fait avec ses propres parents.

Puis, par un beau matin de juin, elle est appelée en renfort au restaurant "Chez Bernadette" pour un baptême. Elle ne le quittera plus pendant 20 ans. Elle garde un souvenir enjoué de cette époque où l'établissement pouvait recevoir jusqu'à 100 couverts par jour, essentiellement "des gars du gaz".
Elle s'amuse encore des bières trop mousseuses ou pas assez qu'elle servait à ce petit monde.
"L'ambiance chez Bernadette était joyeuse… qu'est-ce qu'on riait !" se remémore-t-elle, le sourire aux lèvres.

Très attachée à son village, Denise, qui a plus d'une corde à son arc, a fait partie du Conseil Municipal de Marcq pendant 26 ans, dont un mandat en qualité d'adjointe au Maire. Elle a toujours eu à cœur de prendre soin de cette jolie commune qui l'a vue naître et de la faire vivre.
Elle s'est ainsi beaucoup occupée de l'entretien de notre église où elle était également présente pour aider à l'organisation des cérémonies.

Si vous souhaitez lui rendre visite, elle vous conseillera de l'en avertir avant car elle est toujours par monts et par vaux. Denise ne s'arrête jamais….et continue de cultiver quelques endives !

C'est une femme pleine d'espièglerie, qui communique assurément sa joie de vivre et son entrain.
Nous la remercions de cet échange et lui souhaitons de garder cette belle énergie qui la caractérise tant.

Les endives de Denise, d'hier à aujourd'hui…

LE PROJET DÉMOS

2ème année

Malgré le contexte sanitaire actuel, 7 enfants de l'école de Marcq et 6 enfants des écoles de Beynes ont la chance de participer pour la 2ème année au projet DEMOS (Dispositif d'Education Musicale et Orchestrale à vocation sociale) en pratiquant la flûte traversière ou la clarinette.

Ce projet s'attache à favoriser l'accès à la musique classique par la pratique instrumentale en orchestre. Le dispositif doit sa réussite notamment à un encadrement éducatif adapté, à la coopération entre acteurs de la culture et acteurs du champ social au développement d'une pédagogie collective spécifique et à la formation continue des intervenants.

Concrètement, les enfants bénéficient de 3 heures d'ateliers musicaux par semaine et sont encadrés par des intervenants de la Philharmonie de Paris :

- Julie Convers, clarinettiste (référente pédagogique)
- Natacha Vermeulen Perdaen, flûtiste

Mais aussi par un référent de terrain de la commune :

- Pierre Souin, pour Marcq
- Thomas Souter, pour Beynes

Régulièrement, des professeurs de danse et de chant de la philharmonie interviennent également pour donner des cours aux enfants car la musique passe par la voix mais aussi par le corps !

Les musiciens de Marcq et Beynes ont l'occasion de jouer avec leurs camarades des autres groupes de l'orchestre Demos venus de La Verrière, Trappes, Mantes-la-Ville, Chanteloup-les-Vignes, Carrières-sous-Poissy et Plaisir lors de rassemblements à la Philharmonie, à Versailles ou dans les communes disposant d'une grande salle.

Le grand concert de fin d'année aura lieu le samedi 19 juin à la Philharmonie de Paris.

Au programme : la Danse Hongroise N°5 de Brahms et Amediaz d'Idir avec la superbe voix d'Amel Brahim Djelloul

Il ne reste donc à nos petits musiciens que quelques mois pour peaufiner leurs deux œuvres...

Revenons en images sur le concert à l'Opéra Royal de Versailles en 2019

DÉMOS
PHILHARMONIE DE PARIS

Concert de fin d'année
29 mai 2019

OPÉRA ROYAL
DE VERSAILLES

CHÂTEAU DE VERSAILLES
DÉMOS
PHILHARMONIE DE PARIS

Bonjour à tous

Quelques nouvelles de votre comité des fêtes qui est en stand-by

En effet, les conditions actuelles ne nous permettent pas d'organiser des fêtes ou des rassemblements que l'on aime mettre en place pour votre plaisir.

Malheureusement, cette pandémie dure et freine toutes nos envies de faire la fête.

L'année dernière, nous n'avons pas pu organiser le vide grenier et je pense que nous ne pourrons pas le faire cette année non plus car, comme vous le savez, c'est toujours le lundi de pentecôte et au vu de la date (le 24 mai), ce virus qui empoisonne nos vies, ne nous laissera pas vous accueillir dans des conditions satisfaisantes.

Toute l'équipe du Comité des Fêtes de Marcq est dans les starting-blocks et prête à bondir sur la moindre accalmie pour vous redonner le sourire qui pour le moment est caché sous des masques.

En espérant bientôt pouvoir vous revoir en bonne santé et fêter ensemble la fin de ce covid.

Bon courage, ne baissez pas les bras, de meilleurs jours arrivent et le Comité des Fêtes de Marcq fêtera ça avec vous.

Yves

LE CLUB DE L'AGE D'OR
de Saint Germain de la Grange et Marcq

Une association de Saint-Germain-de-la-Grange ouverte aux anciens de Marcq!

Cette année notre assemblée générale s'est faite par courrier à cause de la pandémie.
La cotisation est exceptionnellement fixée à 15€ pour 2021.
En fin de pandémie nos réunions reprendront les jeudis de 14 h à 17h.

- **25 au 29 mai 2021 : La Belgique (à voir en fonction des circonstances actuelles)**

Visite du port d'Anvers et du quartier des diamants, une promenade guidée de Bruges,Visite du centre de la dentelle et de la Brasserie familiale De Halve Maan, balade en bateau sur les canaux pittoresques de Bruges,visite guidée à pied du quartier historique de Bruxelle,Visite guidée de Gand,et du château des comtes, visite guidée du Louvre de Lens.

- **2 au 8 octobre 2021 : Le Périgord**

Séjour gourmand avec excursions au cœur du Périgord Noir.Visite d'une truffière, visite de Sarlat, Domme « l'Acropole du Périgord », promenade en gabare, visite du village troglodytique de la Madeleine, visite de la bastide de Monpazier, visite de Lascaux IV, des cabanes du Breuil,visite du Château des Milandes cher à Joséphine Baker, visite de Beynac et de la cathédrale de cristal, du gouffre de Proumeyssac, des jardins du manoir d'Eyrignac.

- **Dimanche 7 novembre 2021 : Le plus grand Cabaret.**
- **Samedi 4 décembre 2021 STARMANIA**
- **Mardi 14 décembre 2021 : Bateaux Mouches et Crazy Horse**

A savoir que ce programme 2021 peut être modifié suivant les circonstances.
Programme détaillé en mairie ou sur le site internet de Saint-Germain de la grange.

La présidente,
Mme Annick LENORMAND

Réunions du Club : Marcq : chaque jeudi de 14h à 17h.

Pour tous renseignements complémentaires contacter :

- La présidente, Mme Annick LENORMAND : 06 87 11 02 66
- Mme Denise PHILIPPE-GIRAUX : 01 34 87 41 62
- Mr Jacques DELEPOULLE : 01 34 89 59 03

MÉLOMAN'À MARCQ

Eveil Musical

« De la Musique avant toute chose » Paul Verlaine

Depuis 2011

Les ateliers d'éveil musical sont proposés aux enfants dans le bâtiment associatif situé à droite de la Mairie à Marcq depuis 10 ans.

Cette salle de 20 m² permet la pratique instrumentale à des petits groupes d'enfants

Ils apprennent, de manière ludique, le principe de la production du son et à identifier les familles d'instruments.

Ils découvrent l'improvisation, apprennent à écouter différents styles de musique en parcourant les continents et développent leur sens du rythme.

Ces séances leur permettent de pratiquer les 70 instruments mis à disposition et les aident au choix d'une orientation musicale.

En fin d'année scolaire, un spectacle musical est proposé, par les enfants, à la salle « Michel CACHEUX » . Cette année 40 enfants participent aux différents cours.

2 formules sont proposées :
- L'éveil musical dès 3 ans (6 enfants maximum par groupe)
- Le trio découverte (Batterie/Piano/Guitare/Trompette) dès 7 ans
(dotation individuelle d'instrument pendant le cours pour les 3 enfants)

Merci à toutes et à tous de votre soutien, depuis 10 ans, à cette activité essentielle pour les enfants.

N'hésitez pas à me contacter à:
remy.fayet@live.fr
www.meloman-a-marcq.over-blog.com
06 13 03 28 20

Rémy FAYET
33 Rue de l'église
78770 MARCQ

Une invitation au spectacle de fin d'année vous sera proposée.(selon situation sanitaire)

Un ancien élève de l'école de Marcq devenu éducateur canin

Enfant, Joffrey Orgeret a habité rue de l'église et a fréquenté l'école de Marcq du CP au CM2.
Après avoir vécu en Normandie, il est revenu dans notre secteur et est devenu éducateur canin comportementaliste dans le cadre de la méthode "Écoute ton chien", initiée en France par l'éducateur Dominique Zdunek.

Cette méthode éthologique est basée sur l'observation de chiens en meute. Elle s'appuie sur le comportement naturel du chien et utilise "son langage", en excluant toute agressivité (méthode sans coup et sans cri). Cette méthode a prouvé son efficacité sur les chiens réputés difficiles, notamment dans la résolution des problèmes de comportements agressifs.

Son but est d'apprendre au maître les techniques nécessaires pour vivre en harmonie avec son chien, qui une fois "éduqué" connaîtra et respectera des limites à la maison et sera toujours maîtrisé à l'extérieur.

En séances individuelles, le programme se déroule sur 4 séances (par exemple sur un mois avec une séance par semaine) et débute par un test d'évaluation gratuit.

séance 1 - la maison (définir des lieux autorisés et des lieux interdits, accueil de personnes étrangères à la famille, maîtrise de l'expansivité,...)

séance 2 - la voiture (ne pas chercher à passer à l'avant, ne pas sauter de la voiture dès qu'on ouvre la porte, ne pas importuner le conducteur,...), le trottoir

séance 3 - les moments de liberté et le rappel

séance 4 - débriefing général

Si un point est mal intégré, l'éducateur se déplace sans supplément. Des cours collectifs peuvent également être proposés permettant la "sociabilisation" de chiens peureux ou agressifs.

Par ailleurs, Joffrey propose une réduction de 25% du tarif pour les chiens adoptés en refuge ou auprès d'une association.

Contact : Joffrey Orgeret 06 12 15 78 03
Leadershipdog78@gmail.com
Site général : www.leadership-dog.com

Delphine, praticienne REIKI

Le reiki signifie "la force de l'esprit". C'est l'union de la méditation et de la relaxation par un toucher relaxant sur les points du corps

Je m'appelle Delphine, j'ai 42 ans et je suis praticienne Reiki pour les hommes, les femmes, les enfants et les animaux.

Le reiki signifie « la force de l'esprit». C'est l'union de la méditation et de la relaxation par un toucher relaxant sur les points du corps. C'est une pratique de bien être et de relation d'aide, consistant à équilibrer corps-énergie-esprit.

Le Reiki pour les humains

Le Reiki est très bénéfique et ses bienfaits sont multiples : diminue le stress et l'angoisse, soulage les souffrances et les peurs, renforce le système immunitaire, libère les blocages émotionnels, accélère le processus de guérison, augmente la confiance en soi, apporte calme et bien-être, harmonise les énergies, améliore le sommeil, la concentration…
Si vous traversez une période difficile physiquement ou psychiquement, le Reiki pourra apporter un mieux être.
Le Reiki ne se substitue pas à un traitement médical, les personnes doivent avoir consulté au préalable un médecin. Je ne pose aucun diagnostic. Le Reiki est un accompagnement. Il est à noter qu'il n'y a aucune obligation de résultats.

Le Reiki Animalier

Ayant constaté les bienfaits du reiki sur mon chien malade, je souhaite proposer mes soins énergétiques à tous les animaux. Le reiki peut leur apporter bien-être et bienfaits, soulager leurs souffrances, leur permettre de mieux vivre.
Le reiki est doux, non-intrusif et sans douleur ; il peut être donné avec ou sans contact (idéal pour les animaux peureux, agressifs ou traumatisés)
Les bienfaits du reiki sur les animaux :Travaille sur les maladies chroniques et ponctuelles, accompagne les situations telles que les chocs, abandon, agressivité, anxiété, peurs, soutient en fin de vie tant l'animal que son humain, stimule le système immunitaire, améliore le sommeil, la concentration, contribue à un équilibre mental et émotionnel.
Un soin reiki peut aussi être donné à un animal qui est en bonne santé en prévention et pour son bien- être. Le soin énergétique reiki lui apportera paix et sérénité et renforcera son système immunitaire.
Les soins reiki ne dispensent pas des soins d'un vétérinaire mais constituent un excellent complément à un traitement médical.

Tel : 06.14.17.87.17
Facebook : Reiki Delphine Yvelines
Mail : reiki-delphine78@orange.fr

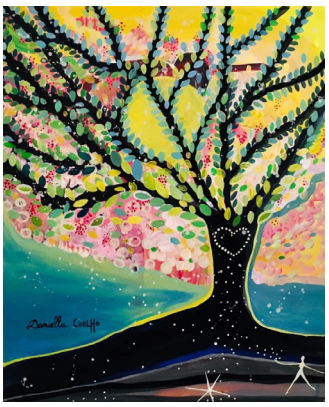

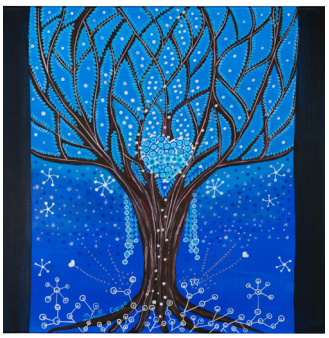

Daniella COELHO est une artiste peintre vivant à Marcq depuis une vingtaine d'années. Elle est titulaire d'un master en arts plastiques à la Sorbonne et enseigne dans plusieurs établissements de la région parisienne, notamment au conservatoire d'arts plastiques de Plaisir. Elle s'inscrit dans le mouvement des «expressionnistes abstraits».

Elle réalise des Arbres de vie aux couleurs vives, peuplées de petits personnages qu'elle appelle ses acrobates. Cet univers, fait d'un mélange subtil de concret et d'abstraction, est l'aboutissement de quinze années d'évolution figurative, dont la dominante reste une palette de couleurs chaudes, vibrantes et lumineuses.

On retrouve, dans ses oeuvres, un optimisme et une joie de vivre communicatifs.

Son atelier est ouvert sur rendez-vous.

Tel : 0662694431

Instagram : Daniella COELHO Peintre

la barbacane

CINÉMA / A L'AFFICHE

Actuellement

Retour aux films

Installez vos meilleurs fauteuils, baissez la lumière et appuyez sur lecture.

La Barbacane est fermée mais nous continuons à vous proposer du cinéma !
Votre salle préférée a sélectionné plusieurs films spécialement pour vous, disponible en VOD (vidéo à la Demande) sur la plateforme La Toile.

Des films pour petits comme pour les grands, il y en a pour tous les goûts.
Une participation est reversée à votre cinéma dès lors que vous choisissez un des films de sa sélection.

Nous sélectionnerons régulièrement de nouveaux films à découvrir, restez à l'affût !

RETROUVEZ NOTRE SÉLECTION ICI

https://www.la-toile-vod.com/cinemas/labarbacane

BIENVENUE SUR LA PLATEFORME VOD DE LA BARBACANE !

Prolongez votre expérience cinéma : une sélection de films liés à la programmation du cinéma à (re)-découvrir sur n'importe quel terminal (ordinateur, tablette, voire même téléphone…).

Explorer les précédents films d'un réalisateur ou des œuvres qui traitent d'une thématique (nationalité, époque, hommage…).

L'équipe vous souhaite de belles découvertes !

Samedi 10 Avril à partir de 11h

LIVRAISON DE CHANSONS EN MOBYLETTE !

Faites plaisir à vos proches, à vos collègues, voire à vos commerçants favoris, en leur faisant livrer une chanson !

Vous aimez faire des surprises ?
Vous avez un message à faire passer ?
Vous souhaitez envoyer une déclaration d'amour ou d'humour ?

La compagnie On Off et La Barbacane vous proposent de faire livrer une chanson comme on fait livrer un bouquet de fleurs !
Choisissez la chanson de votre choix dans le catalogue et envoyez-la à un proche, un ami, un voisin, votre patron, votre dulcinée !
Le catalogue est varié : De Rihanna à Schubert, de Renaud à Madonna, de Jacques Brel à Céline Dion, ou encore de Johnny à Luis Mariano.

Accompagnez la chanson d'un petit message personnel et déterminez le lieu de livraison.
L'un des quatre chanteurs enfourchera sa mobylette pour s'empresser d'accomplir sa mission a cappella.
Le service est gratuit !

Esteban livre à VILLIERS-LE-MAHIEU

Christelle livre à THOIRY

Daniel livre à MARCQ

Fabienne livre à SAULX-MARCHAIS

Samedi 10 Avril à partir de 11h

Réservez dès maintenant votre livraison auprès de La Barbacane :

Par téléphone : 09 78 03 82 15 du lundi au vendredi (9h-13h et 14h-17h)

Le Lien :
http://labarbacane.fr/spectacles/calendrier/livraison-de-chansons-en-mobylette/

- Les livraisons sont possibles uniquement sur les villes de Marcq, Thoiry, Saulx Marchais et Villiers Le Mahieu.
- Elles seront effectuées entre 11h et 17h40, dans la limite d'une commande par famille.
- Les chanteurs sont repartis sur les 4 villes. Référez vous aux catalogues de chaque chanteur pour choisir la chanson à offrir.
- Les artistes se déplacent dans la ville en mobylette et interprètent la chanson commandée a capella sur le pas de porte des destinataires, dans le respect de la distanciation sociale imposée par le contexte sanitaire.

BIENVENUE SUR LA PLATEFORME VOD DE LA BARBACANE !

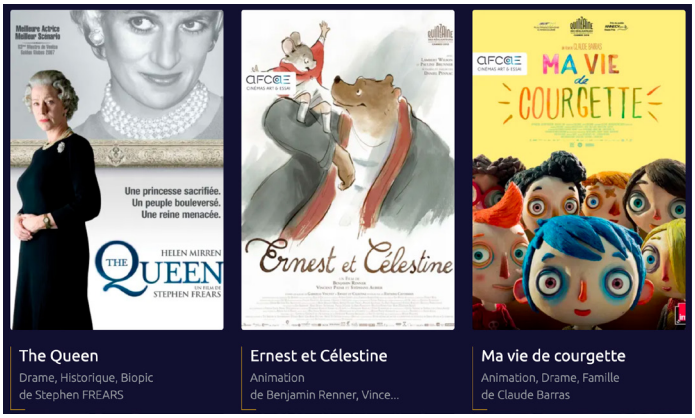

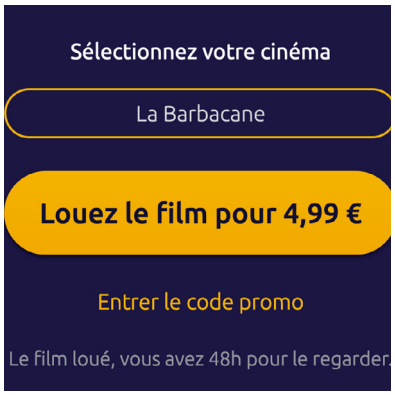

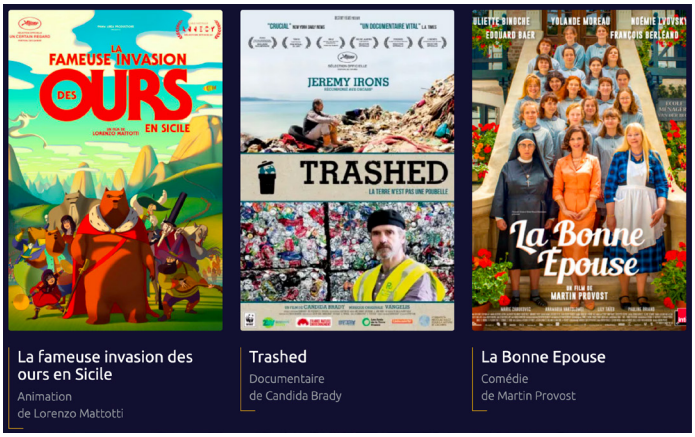

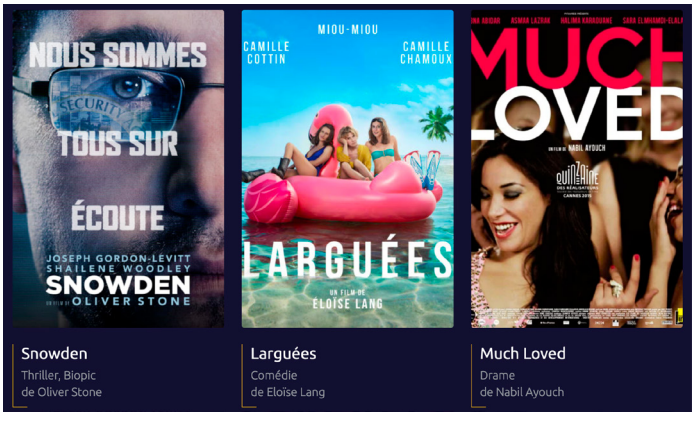

CENTRE DE LOISIRS DE MARCQ

Le Centre de loisirs de Marcq accepte les enfants âgés entre 3 et 12 ans, marcquois ou non-marcquois. Il ouvre ses portes une semaine au cours des vacances de la Toussaint, d'hiver et de printemps, ainsi qu'au mois de juillet pour les vacances d'été (organisation à Marcq ou à Thoiry en fonction des années).

Concernant les inscriptions, les formulaires à cet effet (un formulaire réservé aux familles marcquoises et un autre destiné aux familles non-marcquoises) sont mis en ligne sur le site internet de la commune environ 1 mois avant la date d'ouverture du Centre (possibilité d'être informé de la mise en ligne en s'inscrivant à la Newsletter directement sur le site internet www.marcq-en-yvelines.fr). Les Marcquois, prioritaires, disposent alors d'une semaine pour s'inscrire avant que les extérieurs puissent le faire.

Ci-dessous les tarifs de ce service, incluant le repas, le goûter et les sorties.

	Familles marcquoises	Familles extérieures
Une journée :	**25 €**	**28 €**
Une semaine :		
Pour le 1er enfant	**120 €**	**150 €**
Pour le 2ème enfant d'une même famille*	**100 €**	**130 €**
Pour le 3ème enfant d'une même famille*	**85 €**	**115 €**

*La dégressivité du tarif à compter du 2ème enfant ne pourra être appliquée qu'à la condition que tous les enfants d'une même fratrie soient inscrits en forfait semaine.

Pour les vacances scolaires de printemps 2021, le centre de loisirs sera ouvert du lundi 19 avril au vendredi 23 avril (1ère semaine des congés scolaires).

www.marcq-en-yvelines.fr
Mairie de Marcq : 01 34 87 41 64

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Santé publique France

INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique

Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir

Se moucher dans un mouchoir à usage unique

Portez un masque chirurgical ou en tissu de catégorie 1 quand la distance de deux mètres ne peut pas être respectée

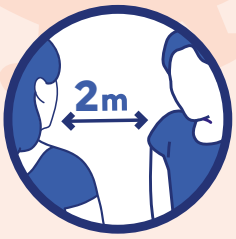

Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres

Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)

Eviter de se toucher le visage

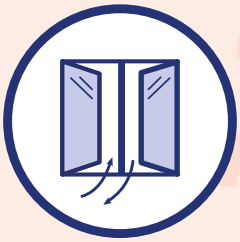

Aérer les pièces le plus souvent possible, au minimum quelques minutes toutes les heures

Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000
(appel gratuit)

W-0333-001-2003 – 20 janvier 2020

INFOS TRANSPORTS

La ligne 55 : Gare d'Orgerus <—>Gare de Villiers-Neauphle-Pontchartrain

Désormais, les cars de cette ligne passent par Marcq 4 fois le matin et 4 fois le soir et permettent de rejoindre la gare de Villiers-Neauphle-Pontchartrain ou la gare d'Orgerus (ces deux gares étant situées sur la ligne N Paris-Montparnasse Dreux) ou d'en revenir. Elle fonctionne les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis toute l'année sauf au mois d'août.

Dans le cadre de la refonte du cahier des charges sur le transport collectif routier en Ile-de-France, nous demanderons la création d'un horaire plus tardif pour la dernière course, si possible vers 20h à Villiers-Saint-Frédéric.

transdev
the mobility company

TRANSPORT VERS LE LYCEE DE VILLIERS-SAINT-FREDERIC

Nous allons redemander un transport dans le sens Lycée de Villiers vers Marcq le mercredi sur la mi-journée (ici aussi dans le cadre de la refonte du cahier des charges lancée par Ile-de-France Mobilités).

TAD : Transport à la demande

Une campagne d'information va être remise en place pour mieux faire connaître ce dispositif qui permet de mettre en liaison les communes de notre territoire avec un certain nombre de «pôles» (gares, piscine,...) Suite à un vote qui aura lieu le 14 avril prochain, le réseau devrait être élargi à toutes les communes de Coeur d'Yvelines au cours de l'année 2021 (seules 19 sur 31 communes en bénéficient à ce jour, des pôles importants comme Beynes ou Villiers-Saint- Frédéric étant exclus pour l'instant). Pour autant, il y a déjà eu des améliorations du système : on peut désormais se rendre à Thoiry, et Marcq compte désormais 3 points de dépose ou de prise en charge (Puits Perdu, Jean Barbé-mairie et carrefour de Montfort).

Il fonctionne en journée du mardi au vendredi de 9h30 à 15h30 et le samedi de 9h30 à 19h. Le pass Navigo permet d'utiliser le service, mais on peut aussi régler à la course. Prochainement, le lundi devrait être aussi concerné.

Les réservations peuvent se faire de 3 manières jusqu'à la dernière minute :

Appel téléphonique :	09 70 80 96 63 du lundi au vendredi 9h-18h
Appli portable :	TàD Ile-de-France Mobilités 7 j sur 7 et 24 h sur 24
Site web :	tad.idfmobilites.fr 7 j sur 7 et 24 h sur 24

Une confirmation est reçue par notification ou sms, puis 30 minutes avant le départ, une alerte est transmise sur le portable avec le numéro et le nom de l'arrêt et l'heure d'arrivée du véhicule... Avec l'appli portable, il est possible de suivre en temps réel le véhicule de transport.

REZO POUCE :

La Communauté de Communes de Coeur d'Yvelines ayant enfin validé le principe d'étendre ce dispositif d'autostop organisé et sécurisé sur tout son territoire, il devrait pouvoir se développer et compléter l'offre de transport existante. Une ou deux réunions d'informations seront programmées à Marcq au printemps prochain.

REZO POUCE

BUS 55 ORGERUS → VILLIERS-ST-FRÉDÉRIC

Du lundi au vendredi		LàV	LàV	LàV	LàV
Renvois		3	3	3	3
ORGERUS	Gare d'Orgerus Béhoust	05:30	07:00	08:00	18:20
	Pré de la Jument	05:32	07:02	08:02	18:22
	Allée du Gué	05:33	07:03	08:03	18:23
	Mairie	05:35	07:05	08:05	18:25
FLEXANVILLE	Eglise	05:37	07:07	08:07	18:27
	Tessé	05:39	07:09	08:09	18:29
	Ferranville	05:40	07:10	08:10	18:30
VILLIERS-LE-MAHIEU	Mairie	05:44	07:14	08:14	18:34
THOIRY	Porte Saint-Nicolas	05:47	07:17	08:17	18:37
	Mairie	05:48	07:18	08:18	18:38
	Rue de Maule	05:50	07:20	08:20	18:40
MARCQ	Puits Perdu	05:52	07:22	08:22	18:42
	Jean Barbé (Mairie)	05:53	07:23	08:23	18:43
	Carrefour de Montfort	05:54	07:24	08:24	18:44
BEYNES	La Couperie	05:56	07:26	08:26	18:46
	Gare de Beynes	06:02	07:32	08:32	18:52
	Fleubert	06:05	07:35	08:35	18:55
	Moque-Panier	06:07	07:37	08:37	18:57
VILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC	Gare Villiers-Neauphle-Ponchartrain	06:13	07:43	08:43	19:03

BUS 55 VILLIERS-ST-FRÉDÉRIC → ORGERUS

Du lundi au vendredi		LàV	LàV	LàV	LàV
Renvois		3	3	3	3
VILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC	Gare Villiers-Neauphle-Ponchartrain	06:15	17:35	18:35	19:10
BEYNES	Moque-Panier	06:21	17:41	18:41	19:16
	Fleubert	06:23	17:43	18:43	19:18
	Gare de Beynes	06:26	17:46	18:46	19:21
	La Couperie	06:32	17:52	18:52	19:27
MARCQ	Carrefour de Montfort	06:34	17:54	18:54	19:29
	Jean Barbé (Mairie)	06:35	17:55	18:55	19:30
	Puits Perdu	06:36	17:56	18:56	19:31
THOIRY	Rue de Maule	06:38	17:58	18:58	19:33
	Mairie	06:40	18:00	19:00	19:35
	Porte Saint-Nicolas	06:41	18:01	19:01	19:36
VILLIERS-LE-MAHIEU	Mairie	06:44	18:04	19:04	19:39
FLEXANVILLE	Ferranville	06:48	18:08	19:08	19:43
	Tessé	06:49	18:09	19:09	19:44
	Eglise	06:51	18:11	19:11	19:46
ORGERUS	Mairie	06:53	18:13	19:13	19:48
	Allée du Gué	06:55	18:15	19:15	19:50
	Pré de la Jument	06:56	18:16	19:16	19:51
	Gare d'Orgerus Béhoust	06:58	18:18	19:18	19:53

Ne circule pas le samedi, dimanche et jours fériés

COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE
DE 1918
11 NOVEMBRE 2020
MARCQ

Les "foodtruck" de Marcq !

"Basilic et Beurre salé", des crêpes maison, à emporter tous les jeudis de 17h30 à 19h00, sinon de 18h00 à 20h00. Galettes de blé noir et crêpes de froment faites maison.
Pour "cuisiner à la maison", galettes et crêpes à commander la veille.

"Zito Burger", des burgers maison, à emporter tous les mardis de 17h00 à 21h00, burgers classiques, frites et nuggets, "à découvrir" le burger du mois ...